

# Conditions de participation à l'opération « Verrières VELUX 2024 »

## 1. Article 1 : L'opération

La société VELUX France, dont le siège est situé 1, rue Paul Cézanne 91420 Morangis, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 970 200 044, et ci-après dénommée l'« Organisateur », organise du 1er mars 2024 au 30 juin 2024 une opération commerciale promotionnelle à destination des particuliers intitulée « Verrières VELUX 2024 » (ci-après dénommée, l'« Opération »).

## 2. Article 2 : Les participants

L'Opération est réservée aux particuliers majeurs, résidant en France métropolitaine ou en Corse (donc hors DOM et TOM), qui auront choisi de faire installer :

- 1 verrière 2en1 VELUX
- et/ou 1 verrière 3en1 VELUX
- et/ou 1 solution de combinaison de fenêtres de toit VELUX

entre le 1<sup>er</sup> mars 2024 et le 30 juin 2024 et qui auront complété puis envoyé un dossier de remboursement conforme, complet et dans les délais délimités par les conditions de participation à l'Opération (ci-après dénommé(s), le(s) "Participant(s)").

L'inscription à l'Opération est gratuite et implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions de participation, toutes difficultés d'interprétation ou d'application étant tranchées par l'Organisateur. Toute inscription incomplète, émanant d'une personne non autorisée à participer ou parvenue après la date limite de l'Opération ne sera pas prise en compte.

## 3. Article 3 : La durée

L'opération a lieu du 1er mars au 30 juin 2024 inclus. Pendant cette période, le Participant devra acheter ses produits (produits éligibles précisés à l'article 4), se procurer le bulletin de participation de l'Opération auprès de son installateur, et effectuer ses travaux d'installation des fenêtres de toit VELUX.

## 4. Article 4 : Description de l'Opération

### 4.1 : Mécanique

VELUX propose une offre de remboursement différée de 200 euros pour l'installation :

- D'une verrière 2en1 VELUX
- D'une verrière 3en1 VELUX
- De deux fenêtres installées avec un raccord de type JUMO ou installées côte à côte, avec un espacement maximum entre les deux fenêtres de 40 centimètres.
- De deux fenêtres installées avec un raccord de type DUO ou installées l'une au-dessus de l'autre, avec un espacement maximum entre les deux fenêtres de 25 centimètres.

L'offre est valable pour l'ensemble des fenêtres Confort (--76, --7621), Tout Confort (--57, --5721, --5730). Toutes dimensions et tous modèles figurant au tarif-catalogue VELUX France en vigueur. Le remboursement est limité à deux réalisations par foyer. Les frais d'affranchissement, de connexion Internet et d'impression du collector ne sont pas remboursés.

#### 4.1.a. Pour bénéficier de l'offre de remboursement, le Participant doit :

- Se procurer le bulletin de remboursement auprès d'un installateur participant à l'opération.
- Faire réaliser les travaux impérativement entre 1er mars 2024 et le 30 juin 2024.
- Compléter le dossier de remboursement comprenant :
  - Le bulletin de remboursement dûment complété
  - La facture du professionnel (fourni/posé) ou le ticket de caisse, daté(e) entre le 1er mars 2024 et le 30 juin 2024, en entourant la date, la ou les référence(s) du(des) produit(s) concerné(s), le(s) prix, la date de la facture (photocopie acceptée)
  - Un RIB pour le remboursement
  - Une photo après travaux de la pièce où ont été installées les fenêtres, prouvant l'installation de nouvelle(s) fenêtre(s). Les photos ne doivent pas contenir des personnes ou des objets protégés par le droit de la propriété intellectuelle.
- Envoyer le dossier de remboursement complet, avant le 15 juillet 2024 (cachet de La Poste faisant foi), sous enveloppe suffisamment affranchie et à ses frais, à l'adresse suivante :  
LINKLI  
Opération verrières VELUX 2024  
31 rue Amédée Gordini  
87280 LIMOGES

Ou par mail à l'adresse suivante : [odr-verriere-velux@outlook.com](mailto:odr-verriere-velux@outlook.com)

La conformité des dossiers sera vérifiée par la société LINKLI. Le remboursement des dossiers se fera sous 6 à 8 semaines à compter de la réception du dossier.

#### 4.2 : Les références concernées par l'offre

<b>Les fenêtres de toit à combiner éligibles</b>	
GGU 005730	Fenêtre motorisée à énergie solaire VELUX Tout Confort, finition EverFinish
GGU 005721	Fenêtre motorisée électrique VELUX Tout Confort, finition EverFinish
GGU 007621	Fenêtre motorisée électrique VELUX Confort, finition EverFinish
GGL 305721	Fenêtre motorisée VELUX Tout Confort, finition ClearFinish
GGL 305730	Fenêtre motorisée VELUX Tout Confort, finition ClearFinish
GPU 005721	Fenêtre motorisée électrique VELUX Tout Confort, finition EverFinish
GPU 0057	Fenêtre à projection Tout Confort, finition EverFinish
GPL 2057	Fenêtre à projection Tout confort, finition WhiteFinish
GPL 3057	Fenêtre à projection Tout Confort, ClearFinish
GGU 0057	Fenêtre à rotation Tout Confort, finition EverFinish
GGL 2057	Fenêtre à rotation Tout Confort, finition WhiteFinish
GGL 3057	Fenêtre à rotation Tout Confort, finition ClearFinish
GPU 0076	Fenêtre à projection Confort, finition EverFinish
GPL 2076	Fenêtre à projection Confort, finition WhiteFinish
GGU 0076	Fenêtre à rotation Confort, finition EverFinish
GGL 2076	Fenêtre à rotation Confort, finition WhiteFinish
<b>Les verrières 3en1 éligibles</b>	
GGLS 207630	Verrière 3en1 à rotation Confort, finition WhiteFinish, à énergie solaire
GGLS 2076	Verrière 3en1 à rotation Confort, finition WhiteFinish
GPLS 2076	Verrière 3en1 à projection, Confort, finition Whitefinish,
GGLS 205730	Verrière 3en1 à rotation Tout Confort, finition WhiteFinish, à énergie solaire
GGLS 2057	Verrière 3en1 à rotation Tout Confort, finition Whitefinish
GPLS 2057	Verrière 3en1 à projection Tout Confort, finition Whitefinish
<b>Les verrières 2en1 éligibles :</b>	
GGLS 207630	Verrière 2en1 à rotation, Confort, finition Whitefinish
GGLS 2076	Verrière 2en1 à rotation, Confort, finition Whitefinish
GPLS 2076	Verrière 2en1 à projection, Confort, finition Whitefinish

GGLS 205730	Verrière 2en1 à rotation Tout Confort, finition Whitefinish
GGLS 2057	Verrière 3en1 à rotation Tout Confort, finition Whitefinish
GPLS 2057	Verrière 2en1 à projection Tout Confort, finition Whitefinish

Toutes dimensions figurant au tarif-catalogue VELUX France en vigueur.

#### **4.3 : Les limitations**

L'Opération est limitée à deux réalisations par foyer (même nom, même adresse postale, même RIB), soit maximum 400 euros remboursés par foyer

#### **5. Respect des conditions de participation**

En participant à l'Opération, chaque Participant accepte l'ensemble des règles énoncées dans ce règlement. L'Organisateur se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne les résultats des Participants. En cas de tricherie ou de non-respect des dispositions des présentes conditions de participation, les Participants ne pourront pas bénéficier de l'offre. La décision sera prise par l'Organisateur.

#### **6. Protection des données**

Les Participants sont informés que les données personnelles les concernant sont collectées par VELUX France SAS dans le cadre de l'Opération et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution de l'offre de remboursement.

Avec votre consentement, VELUX France vous adressera également de la prospection commerciale par voie électronique pour vous informer des activités de VELUX, de nos produits et services. Vous pouvez révoquer ce consentement à tout moment.

Les coordonnées des Participants seront conservées jusqu'à la fin de l'Opération et au-delà jusqu'à l'expiration des délais de prescription légaux, afin que toute réclamation ou défense nécessaire puisse avoir lieu.

Ces données personnelles sont destinées uniquement à l'Organisateur. Elles ne seront ni vendues, ni louées, ni échangées, ni données. La société LINKLI, qui participe à l'organisation matérielle de l'Opération sous la supervision et selon les instructions de l'Organisateur, disposera des données personnelles des Participants dans le cadre de l'offre en objet uniquement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général de protection des données (RGPD), les Participants peuvent exercer leurs droits d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité en adressant un email à l'adresse suivante : [vosdonneespersonnelles.france@velux.com](mailto:vosdonneespersonnelles.france@velux.com). Chaque Participant peut également adresser une réclamation auprès de la CNIL directement sur le site internet [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

Pour plus d'informations sur la protection des données chez VELUX France, consulter la [politique de confidentialité de VELUX France](#).

#### **7. Modifications, litiges**

La participation à l'Opération implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions de participation, disponibles sur [www.velux.fr](http://www.velux.fr).

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, annuler ou compléter la présente Opération, par avenant sans que sa responsabilité soit engagée. Tout litige ou cas non prévu aux présentes conditions de participation sera tranché par l'Organisateur.

Aucune réclamation ne sera acceptée après le 30 septembre 2024.

## **8. Limite de responsabilité**

L'Organisateur ne saurait en aucun cas encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure, il était amené à annuler l'Opération, à la réduire, la prolonger la reporter ou à en modifier les conditions. Il se réserve la possibilité, dans tous les cas, de prolonger la durée de participation et de reporter toute date annoncée.

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, dans le cas où la responsabilité de l'Organisateur à l'égard d'un Participant venait à être engagée, le montant de l'indemnité due à ce titre ne saurait excéder la valeur du lot mis en jeu au titre de sa participation.

## **9. Droit Applicable, juridiction compétente**

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit français.

Si tout ou partie de ces conditions de participation est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer.

Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Fait à Morangis, 07 novembre 2023